

LA « PIRL » POUR UNE UTILISATION INTENSIVE, EN CONDITIONS EXTRÊMES.

# CABRI

Hauteur de travail maxi : **2,80 m**

► **ACIER GALVANISÉ** Réglementation Française/Décret 2004-924  
Norme PIRL - NF P 93.353



**Dégagement**  
hauteur 0,51 m



DÉSIGNATION	CABRI 1 HAUTEUR 2 MARCHES	CABRI 2 HAUTEURS (AVEC REHAUSSE) 3 MARCHES
CODE	18.011	18.012
Hauteur travail maxi (m)	2,55	2,80
Hauteur plancher (m)	0,55	0,55 - 0,80
Dimensions plancher (m)	0,50 x 0,48	
Encombrement au sol (m)	Larg. 0,57 - Long. 0,78	
Charge utile (kg)	150	
Profondeur marches (mm)	160	
Poids (kg)	27	39



Installation rapide et sans outils : montage à l'aide de goupilles imperdables.



Passe les portes de 0,63 m et se glisse dans les couloirs étroits.

## Maniabilité exceptionnelle



Se déplace sans efforts dans les escaliers.



Trois faces verticales pour travailler dans les angles.

- Assemblage par soudure manuelle. Structure acier.
- Autostable.
- Roues Ø 200 mm. Non porteuses en position travail.